



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2026, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire  
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siègne 1  
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siègne 2  
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siègne 3  
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4

Absence non motivée :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5  
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siègne 6

Sont également présents :

Monsieur Antoine Marcil, Directeur général

Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

## **2026-07-\*\*\* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**2026-07-650 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 juillet 2026**

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2026
- 3.0 Correspondances
  - 3.1 Rapport annuel 2025-2026 Réseau Biblio de la Côte-Nord
- 4.0 Adoption du procès-verbal
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2026
- 5.0 Trésorerie
  - 5.1. Rapport des dépenses du mois et autorisation
  - 5.2. Dépôt des revenus et dépenses trimestriels
  - 5.3. Dépôt du rapport financier 2025
  - 5.4. Remboursement des règlements d'emprunt numéros 03-39 et 05-59
  - 5.5. Demande de soutien de la Croix-Rouge Canadienne
- 6.0 Hygiène du milieu et recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
  - 8.1. Achat d'un broyeur pour excavatrice
  - 8.2. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs et tourisme
  - 10.1. Demande de soutien de Vélo-Santé Alcoa 2026
  - 10.2. Demande de soutien de L'odyssée artistique / Festival intime de musique classique
  - 10.3. Demande de soutien des Chevaliers de Colomb / Frapper pour donner
  - 10.4. Demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme et développement du territoire
  - 12.1. Nomination de monsieur Antoine Marcil à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint
  - 12.2. Changement à la signalisation routière sur la rue des îlets
- 13.0 Législation
  - 13.1. Adoption du règlement 26-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
  - 15.1
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance
  - 17.1. Clôture et levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes

**2026-07-\*\*\* RAPPORT ANNUEL 2025-2026 RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD**

---

**QUE** le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel 2025-2026 / Réseau biblio de la Côte-Nord, tel que transmis à tous les membres du conseil.

**2026-07-651    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2026 tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-07-652    RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de juin 2026 totalisant 64 779.80 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 28 614.73\$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Siègne 2  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 64 779.80 \$ pour le mois de juin 2026, et les comptes fournisseurs totalisant 28 614.73 \$.

**QUE** le directeur général est autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2026-07-\*\*\*    DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIELS**

---

**QUE** le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs trimestriels du 1er avril au 30 juin 2026.

**2026-07-653    ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE  
FINANCIER TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025**

---

**ATTENDU QUE** le rapport financier de la Municipalité de Longue-Rive pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 a été préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, conformément aux normes comptables en vigueur;

**ATTENDU QUE** ce rapport a été présenté au conseil municipal le 8 juillet 2026, par madame Marie-Laura Simard de la firme Raymond Chabot Grant Thornton avec un surplus de 492 830\$ pour l'exercice financier 2025 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du contenu dudit rapport et que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive accepte le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, tel que présenté.

**2026-07-654    REMBOURSEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 03-39 et  
05-59**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réalisé un emprunt à long terme par billet pour financer les règlements d'emprunt numéros 03-39 et 05-59;

**CONSIDÉRANT QUE** la date d'échéance de cet emprunt est le 18 août 2026;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 681 700 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci ;

**QU'**à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer les règlements d'emprunt numéros 03-39 et 05-59, le conseil municipal de Longue-Rive rembourse en totalité le solde de cet emprunt.

**2026-07-655    DEMANDE DE SOUTIEN DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, soutient les municipalités et les communautés victimes d'inondations;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, intervient dans un nombre croissant de situations d'urgence en raison des changements climatiques et qu'elle souhaite disposer de ressources supplémentaires afin d'être prête à répondre aux besoins des collectivités touchées;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 21-11-3996 prévoit que les aides financières accordées aux organisations et aux événements situés à l'extérieur du territoire de la municipalité de Longue-Rive sont limitées à un montant de 50,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive offre un soutien financier d'un montant de 50,00 \$ à Croix-Rouge Canadienne division du Québec;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive et à procéder au paiement.

**2026-07-656    ACHAT D'UN BROYEUR POUR EXCAVATRICE**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité dispose d'un fonds de roulement constitué conformément aux dispositions de la loi;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite financer l'acquisition d'un broyeur pour excavatrice pour ses travaux municipaux au moyen de son fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** le coût total de cette dépense est estimé à 19 373.29 \$;

**ATTENDU QUE** le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**D'AUTORISER** un emprunt au fonds de roulement de la Municipalité d'un montant maximal de 20 000 \$ afin de financer l'achat d'un broyeur pour excavatrice.

**QUE** le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement soit effectué sur une période de 5 ans, par versements annuels égaux, conformément aux dispositions applicables.

**QUE** les sommes nécessaires au remboursement soient prévues au budget annuel de la Municipalité pour chacune des années visées.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à procéder à l'achat d'un broyeur pour excavatrice et signer tout document.

**2026-07-657    ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL  
TECHNIQUE DE LA FQM**

---

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service de l’Ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU’il** y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l’ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**ATTENDU QUE** le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM afin d’effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu’à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE** messieurs Sylvain Dugas, maire, et Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l’entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l’ensemble des municipalités;

**QUE** monsieur Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**2026-07-658    UNIFORMISATION DES LIMITES DE VITESSE DANS LES RUES  
GÉRÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est gestionnaire de plusieurs rues publiques situées sur son territoire, à l’exception des rues Principale, de la Chute et de la Caserne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est responsable de la signalisation routière sur les rues publiques relevant de sa compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite définir clairement et uniformiser les limites de vitesse applicables sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** la limite de vitesse sur l’ensemble des rues publiques sous la gestion de la Municipalité de Longue-Rive soit fixée à 30 km/h;

**QUE** la présente résolution abroge toute résolution antérieure fixant des limites de vitesse;

**QUE** les panneaux de signalisation existants soient remplacés et que de nouveaux panneaux soient ajoutés afin de signaler clairement la limite de vitesse applicable.

**2026-07-659    DEMANDE DE SOUTIEN DE VÉLO-SANTÉ ALCOA 2026**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement Randonnée Vélo-Santé Alcoa a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé et du mieux-être dans la région en parcourant 300 km à vélo sur le territoire desservi par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se déroulera du 28 au 30 août 2026 entre Sacré-Cœur et Baie-Trinité;

**CONSIDÉRANT QUE** les cyclistes seront de passage à Longue-Rive le vendredi 28 août 2026 vers 11 heures ;

**CONSIDÉRANT QUE** les cyclistes auront besoin d'un endroit sécuritaire pour prendre une pause-repas;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive mette à la disposition des organisateurs du Vélo-Santé Alcoa la salle communautaire municipale pour la tenue de l’événement le 28 août 2026.

**2026-07-660    DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ODYSSÉE ARTISTIQUE / FESTIVAL INTIME DE MUSIQUE CLASSIQUE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival intime de musique classique célébrera son 20e anniversaire en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival aura lieu du 15 au 19 juillet 2026 à l'église des Bergeronnes ainsi que sur le site patrimonial de la Place Rodolphe-Pagé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival souhaite démocratiser la musique classique en offrant gratuitement au public des activités et des ateliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 21-11-3996 prévoit que les aides financières accordées aux organisations et aux événements situés à l'extérieur du territoire de la municipalité de Longue-Rive sont limitées à un montant de 50,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive offre un soutien financier d'un montant de 50,00 \$ à l'Odyssée artistique pour la tenue du Festival intime de musique classique;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive, et à procéder au paiement.

**2026-07-661    DEMANDE DE SOUTIEN DES CHEVALIERS DE COLOMB / FRAPPER POUR DONNER**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb, Conseil 7205 Les Escoumins, tiendront un tournoi de golf simultanément à Tadoussac et à Forestville le samedi 22 août 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** cette organisation et cet événement ont pour mission de venir en aide aux personnes dans le besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 21-11-3996 prévoit que les aides financières accordées aux organisations et aux événements situés à l'extérieur du territoire de la municipalité de Longue-Rive sont limitées à un montant de 50,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive offre un soutien financier d'un montant de 50,00 \$ aux Chevaliers de Colomb, Conseil 7205 Les Escoumins;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive, et à procéder au paiement.

**2026-07-662    DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX  
HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS**

---

**CONSIDÉRANT QU'**Emploi et Développement social Canada rend disponible des fonds par l'entremise du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces fonds sont destinés aux projets communautaires qui soutiennent des activités où les aînés sont socialement engagés, tissent des liens et sont des participants actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle de quille de la Municipalité de Longue-Rive située dans la salle communautaire permet aux aînés de briser l'isolement et de demeurer actifs;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait bénéfique pour les aînés de notre communauté qu'une demande de subvention soit soumise à Emploi et Développement social Canada via le programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour des investissements dans la salle de quille.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à déposer, au nom de la Municipalité de Longue-Rive, une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés d'Emploi et Développement social Canada, ainsi qu'à fournir à ce ministère toute la documentation requise aux fins de l'analyse et du traitement de la demande.

**2026-07-663    NOMINATION DE MONSIEUR ANTOINE MARCIL À TITRE  
D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ADJOINT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antoine Marcil occupe le poste de directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 2.1.1 du règlement 98-08 stipule que l'administration des règlements d'urbanisme doit être confiée à l'inspecteur en bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Sièges 4  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** le Conseil municipal accepte que monsieur Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier, agisse à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint, le tout conformément aux obligations découlant de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements de la HCN.

**2026-07-664    ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-06 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE  
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé le 11 juin 2026 et le dépôt du projet de règlement 26-06 a été fait lors de la séance ordinaire du 11 juin 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a obtenu copie du règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies papier ont été disponibles pour le public lors du dépôt du projet de règlement et lors de la séance d'adoption du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** le Conseil adopte le règlement 26-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, tel que déposé et transmis.

**2026-07-\*\*\*    PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

À 19 h 43, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 02.

**2026-07-665    CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1  
**ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 20 h 03.

---

**Signature**

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 2

---

**Sylvain Dugas, maire**

---

**Antoine Marcil , Greffier-trésorier**